

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 144 (1999)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Revue des revues

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue des revues

## ■ Of spéc Claude Bonard et Renata Bonard

### Przeglad Wojsk Ladowych

N° 1, 1998

Cette livraison, très riche, contient un certain nombre de contributions à même d'intéresser le lecteur helvétique. C'est le cas de l'article dû à la plume du général d'armée Z. Zalewski, consacré aux nouveaux défis posés aux forces armées polonaises.

Ce dernier brosse un tableau relatif aux orientations définies en matière de défense par le nouveau ministre de la Défense nationale, M. J. Onyszkiewicz. Dès 1997, année de l'entrée en vigueur d'une nouvelle Constitution et la mise en œuvre d'un nouveau concept de défense, le ministre a souligné l'importance du processus visant à harmoniser la doctrine des forces armées polonaises avec le système de défense de l'Europe occidentale. Tout est mis en œuvre afin de renforcer le sentiment d'appartenance des forces armées au système de défense européen.

L'auteur souligne le souci du haut commandement polonais d'inclure dans cette nouvelle conception la coopération internationale. La formation de la troupe et des cadres insiste sur le caractère pacifique des missions à accomplir. Il met en lumière les expériences faites dans le cadre du «Partenariat pour la paix», opérations au cours desquelles le professionnalisme du corps des officiers polonais a pu être démontré et fortifié.

S'agissant des forces terrestres polonaises, l'année 1998 marque le début de changements importants, tant dans leur structure qu'au plan de leur organisation. Des études sont conduites à cet égard, visant à la création d'une Académie des forces terrestres. Les effectifs de ces dernières seront ramenés de 146 000 hommes à 108 000, ces mesures s'accompagnant d'un programme de reconversion

des cadres à grande échelle. L'opération sera échelonnée dans le temps, s'inscrivant également dans une perspective de maîtrise des coûts de la défense nationale.

L'année en cours se signale également par plusieurs initiatives visant à favoriser l'intégration des forces armées polonaises au sein du Pacte atlantique et par la création d'une force multinationale d'intervention (Pologne, Danemark, Allemagne).

### Pour plus de réalisme dans l'instruction

Le général de brigade A. Poniewierka, commandant adjoint des Forces terrestres et chef de l'instruction, plaide pour plus de réalisme dans l'instruction, principe fondamental de la formation militaire du soldat et des cadres. Une telle démarche, qui doit être un effort principal, s'impose selon lui, notamment en raison de l'intégration prochaine de l'armée polonaise dans l'OTAN; dès maintenant, cela nécessite un effort de coopération accru entre partenaires. C'est le cas notamment de la maîtrise des langues et des connaissances relatives à la terminologie militaire. Les états-majors et les commandants des unités doivent également être préparés à une coopération conforme aux pratiques en vigueur au sein de l'OTAN, idem s'agissant des méthodes d'entraînement au combat.

Le second effort principal concerne la préparation de nouvelles bases légales régissant l'organisation des troupes et la formation des cadres dans les domaines des principes de commandement et de la formation, notamment des sous-officiers.

Enfin, en matière de formation, une attention toute particulière sera consacrée au bataillon en tant qu'unité organique de formation. L'instruction sera adaptée aux conditions nouvelles, tant sur les places d'armes que dans le terrain.

## Changement dans les principes de formation à l'Académie nationale de défense

Sous la plume du lieutenant-colonel K. Malak, on découvre les nouvelles orientations qui caractérisent l'activité des forces armées polonaises, vues depuis l'Académie de défense nationale polonaise, dans le souci de s'intégrer aux structures de l'OTAN.

L'auteur souligne que cette évolution doit tenir compte des facteurs géopolitiques et historiques propres à la position de la Pologne sur le continent européen. Les forces armées polonaises doivent accomplir cette grande mutation en comptant avant tout sur les ressources de la nation polonaise qui doit pouvoir disposer d'une armée forte et crédible, afin de dissuader quiconque d'attenter à son intégrité. L'auteur estime que ce n'est qu'avec des forces armées crédibles et un système de défense adéquat que la Pologne saura gagner le respect de ses nouveaux partenaires de l'OTAN.

Dès lors, en fonction de ces exigences, le rôle dévolu aux cadres des Grandes Unités organiques de l'armée ainsi qu'aux états-majors sera déterminant. Ces derniers devront être bien préparés, afin de jouer le rôle que l'on attend d'eux dans le cadre de la politique de défense qui sous-tend les grandes orientations stratégiques prises par la Pologne en politique étrangère: un ancrage européen qui a pour corollaire une intégration rapide au sein de l'OTAN, sans omettre les forces militaires mises à la disposition de la communauté internationale dans le cadre des actions conduites sous l'égide des Nations unies.

Dans ce contexte, l'expérience acquise par nombre d'officiers polonais ayant servi la cause de la paix en opération en tant que Casques ou Bérets bleus sera mise à contribution, notamment dans l'instruction.

Ce souci permanent d'intégration à l'OTAN est traité également dans un article du major W. Leszczinski, consacré à l'adaptation des cartes topographiques de l'armée polonaise aux normes OTAN. L'auteur fait part de la collaboration entre l'armée polonaise et les services topographiques militaires américains et allemands, afin d'adapter les cartes utilisées par l'armée aux normes géodésiques et topographiques qui caractérisent les cartes utilisées par les armées de l'OTAN.

Une même préoccupation relative à la mise à niveau des procédures de travail aux normes occidentales est illustrée dans l'article du colonel M. Ryszkowski consacré aux dispositions concernant le maintien du secret et la protection des données. La Diète polonaise a édicté de nouvelles dispositions à cet égard le 15 septembre 1994, qui doivent remplacer le document de 1982 devenu périmé, concernant la protection des secrets d'État et de fonction. Le processus législatif ayant abouti à ces nouvelles dispositions a duré plus de quatre ans. Le nouveau dispositif devrait être compatible avec les systèmes utilisés par les partenaires politiques et économiques de la Pologne, en vue de l'intégration prochaine du pays à l'Union européenne et à l'OTAN.

**C. B. / R. B.**